CHAMPIONNATS DE FRANCE D'EKIDEN DE CHÂTELAILLON-PLAGE

Informations spécifiques

1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 19 avril 2026
Lieu : Châtelaillon-Plage Horaire : 9h00

2. QUALIFICATIONS

La période de qualification s'étend du 30 octobre 2023 au 29 mars 2026
Date limite des engagements à 23h59': 31 mars 2026

Les minimas qualificatifs sont disponibles sur le site de la FFA :
https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=100

Peuvent participer aux championnats de France d'Ekiden les équipes constituées de licenciés compétition FFA ayant réussies les minima dans l'un des Ekidens qualificatifs inscrits au calendrier des labels FFA selon la période de qualification, à l'exclusion des championnats de France 2023 à Marseille où seule les équipes ayant participées à la course OPEN avec une licence compétition FFA et ayant réalisé les minima seront qualifiées.

Pour la qualification des équipes de Master (Féminin et Masculin) seules les équipes ayant réalisé les minimas avec un effectif complet de catégorie supérieure ou égale à M1 pourront participer aux championnats de France d'Ekiden.

LES EPREUVES ET COMPOSITION DES EQUIPES

5 types d'équipes pourront concourir lors de ces championnats :

- Ekiden Hommes (TCM : Toutes Catégories Masculin à partir de cadet)
- Ekiden Master Hommes (à partir de M1)
- Ekiden Mixte (3 femmes – 3 hommes à partir de Cadet/cadette)
- Ekiden Femmes (TCF : Toutes Catégories Féminin à partir de cadette)
- Ekiden Master Femmes (à partir de M1)

Tous les athlètes doivent être licenciés FFA Compétition à minima la veille de la compétition.

Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers (chapitre 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA) admis est limité à 2 athlètes par équipe.
Le critère de muté ou d'étranger s'apprécie la veille de la compétition.

Pour les équipes TCM (Toutes catégories Masculins) , TCF (Toutes catégories Féminines) et Mixte, la constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie Cadets (U18).

Les équipes mixtes sont composées de 3 femmes et 3 hommes, l'ordre de passage est laissé au choix de l'équipe.
Seules 1 équipe Masculine toute catégorie, 1 équipe masculine Master (à partir de M1), 1 équipe Master Femme (à partir de M1), 1 équipe Mixte, 1 équipe Féminine toute catégorie peuvent être engagées aux Championnats de France.

3. ENGAGEMENTS

Les clubs devront engager les athlètes sur le site www.athle.fr .

La date limite des engagements est fixée au 31 mars à 23h59. La liste définitive des clubs engagés sera publiée sur **www.athle.fr** les jours suivants cette date limite.
Aucun autre mode d'engagement ne sera accepté.

Les clubs pourront modifier tout ou partie de la composition des équipes, ainsi que l'ordre des relayeurs. (plus aucune modification ne sera possible après 8h30' le jour de l'épreuve.
1 seule feuille de modification par équipe sera acceptée) le 18 avril de **14H à 18H** ou le dimanche 19 avril de **7H30'** à **8H30'**. **Au-delà de 8h30', aucune modification ou distribution de dossard ne sera faite.**

4. RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 18 avril 2026 (14H – 18H) et dimanche 19 avril 2026 (7h30' à 8h30') dans le gymnase du complexe sportif de Châtelaillon-Plage (allée du stade).

5. INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le retrait des dossards ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité pour tous les coureurs.
- Tout athlète doit être à même de pouvoir présenter sa licence avec une pièce d'identité sur réquisition des juges-arbitres, des délégués techniques ainsi que lors d'un éventuel contrôle anti-dopage.
- Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.
- Le port du maillot du club est obligatoire.

- Nous rappelons qu'il sera distribué pour toutes les équipes, en plus des dossards de poitrine, des dossards de catégories à porter obligatoirement dans le dos. Ces derniers doivent être visibles à tout moment. Ce manquement, par au moins un coureur, entraînera d'office la disqualification de l'équipe.
- Le témoin est à transmettre dans la zone de transmission de 20 mètres. Toute transmission en dehors de cette zone provoquera la disqualification de l'équipe.
- Ce témoin est à transmettre de la main à la main. En aucun cas, ce dernier peut être « lancé ».
- La dernière boucle est de 7,195 km. Nous invitons les équipes et plus particulièrement le 6ème coureur de ces équipes à bien reconnaître la zone d'extension (bifurcation vers l'extension de la boucle de 5km de 2, 195 km). En effet, la très forte densité des coureurs sur ce secteur peut perturber la visibilité de cette intersection et ce malgré la panneautique en place.
- Nature du témoin Ceinture porte dossard.

ORGANISATEURS

FFA Département des Organisations-
33 Avenue Pierre de Coubertin-
75640ParisCedex13
☎ 0153 807000
✉france.ekiden@athle.fr
http://www.athle.fr

:

L'Association Marathon de La Rochelle Serge Vigot
https://www.ekiden-chatelaillon-plage.fr